

Règlement

Art 1 :

Les exposants devront se présenter à partir de 6h30 et au plus tard à 8h00. Après 8h00, l'organisateur disposera de l'emplacement réservé, qui pourra être éventuellement attribué à d'autres exposants.

Art 2 :

La réservation sera enregistrée dès réception du bulletin d'inscription signé accompagné du règlement total de l'emplacement et des documents demandés, et ce au plus tard le 20 mai 2024. Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. Les emplacements étant limités seules les inscriptions complètes seront prises en compte. Aucun remboursement ne sera consenti en cas de non présence de votre part.

Art 3 :

Les exposants devront respecter les emplacements matérialisés au sol, et les laisser libre de tous détrit, des containers étant à leur disposition.

Art 4 :

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détérioration. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et obligations en vigueur (législation sur les ventes au déballage)

Art 5 :

Le centre d'animation, n'étant pas responsable des caprices du temps, n'effectuera aucun remboursement.

Art 6 :

Le centre d'animation se réserve le droit exclusif de la restauration et de la vente de boissons, aucune vente de nourriture à consommer sur place ne sera autorisé sauf la vente de fruits, légumes, confitures ...

Art 7 :

En cas d'urgence ou d'imprévu, l'organisateur se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement. Les décisions prises seront immédiatement exécutoires. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Art 8 :

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel et matériel.

Tarifs : base de 3 ml à 7€

LE CENTRE D'ANIMATION D'AGUTS

Signature précédée de « lu et approuvé »

NOM : Prénom :

Adresse :
.....
.....

N° de tél : Email :

N° carte d'identité : délivrée le :
Par :

N° registre du commerce (pour les professionnels) :

Nombre de base : x 7 € = €

Imprimé par nos soins

ne pas jeter sur la voie publique

AGUTS

Tarn (81)

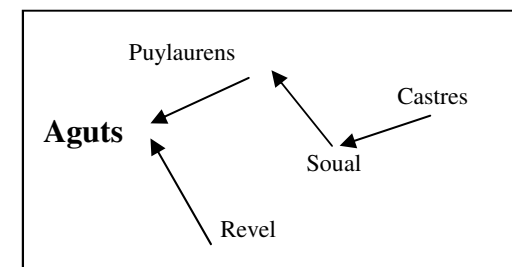
Vide grenier
Foire à tout

Dimanche 26 Mai 2024

Emplacements: 7 €uros

Ombragé avec voiture
(Base de 3 m linéaire)

RESTAURATION-BUVETTE
SUR PLACE



Inscriptions / renseignements : 06/11/80/96/95

Bulletin d'inscription **OBLIGATOIRE** à retourner avant le 20 mai 2024

PAGNONCELLI Christine
12 rue Jacques François de Robert
81540 SOREZE

Documents à fournir :

Particuliers

Joindre impérativement la photocopie de votre carte d'identité (recto / verso)

Professionnels:

Joindre impérativement un extrait du registre de commerce (k bis)

Règlement :

Joindre un chèque à l'ordre du centre d'Animation d'Aguts

AGUTS

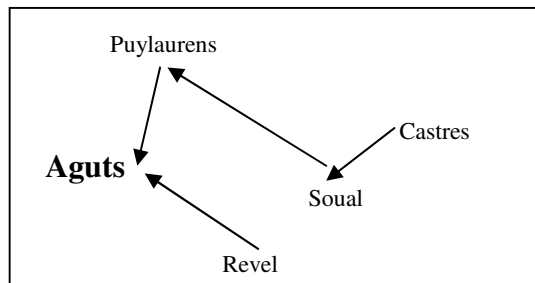
Tarn (81)

Vide grenier
Foire à tout

Dimanche 26 Mai 2024

Emplacements : 7 €uros
Ombragé avec voiture
(Base de 3 m linéaire)

RESTAURATION-BUVETTE
SUR PLACE



Inscriptions / renseignements : 06/11/80/96/95

Bulletin d'inscription **OBLIGATOIRE** à retourner avant le 20 mai 2024

PAGNONCELLI Christine
12 rue Jacques François de Robert
81540 SOREZE

Documents à fournir :

Particuliers

Joindre impérativement la photocopie de votre carte d'identité (recto / verso)

Professionnels:

Joindre impérativement un extrait du registre de commerce (k bis)

Règlement :

Joindre un chèque à l'ordre du centre d'Animation d'Aguts

Art 1 :

Les exposants devront se présenter à partir de 6h30 et au plus tard à 8h00. Après 8h00, l'organisateur disposera de l'emplacement réservé, qui pourra être éventuellement attribué à d'autres exposants.

Art 2 :

La réservation sera enregistrée dès réception du bulletin d'inscription signé accompagné du règlement total de l'emplacement et des documents demandés, et ce au plus tard le 20 mai 2024 Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. Les emplacements étant limités seules les inscriptions complètes seront prises en compte. Aucun remboursement ne sera consenti en cas de non présence de votre part.

Art 3 :

Les exposants devront respecter les emplacements matérialisés au sol, et les laisser libre de tous débris, des containers étant à leur disposition.

Art 4 :

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détérioration. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et obligations en vigueur (législation sur les ventes au déballage)

Art 5 :

Le centre d'animation, n'étant pas responsable des caprices du temps, n'effectuera aucun remboursement.

Art 6 :

Le centre d'animation se réserve le droit exclusif de la restauration et de la vente de boissons, aucune vente de nourriture à consommer sur place ne sera autorisée sauf la vente de fruits, légumes, confitures ...

Art 7 :

En cas d'urgence ou d'imprévu, l'organisateur se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement. Les décisions prises seront immédiatement exécutoires. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Art 8 :

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel et matériel.

Tarifs : base de 3 ml à 7€

LE CENTRE D'ANIMATION D'AGUTS

Signature précédée de « lu et approuvé »

NOM : Prénom :

Adresse :
.....
.....

N° de tél : Email :

N° carte d'identité : délivrée le :
Par :

N° registre du commerce (pour les professionnels) :

Nombre de base : x 7 € = €